

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU les articles L 2122-24, L2122-27, L2122-28, L2211-1, L2212.2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la route et le Code Pénal.

VU la demande de travaux de Monsieur FACQUER Emmanuel, EIFFAGE ROUTE – Région Nord Est - 114, rue de Sully à AMIENS.

VU la nécessité de procéder à la réfection d'un trottoir 1 rue Renée Cabuzel et la création d'un chemin piétons route de Taisnil de l'intersection de la rue Lucien Barbier à l'Orée du Bois à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de laisser les employés de l'entreprise travailler dans de bonnes conditions en toute sécurité.

ARRETE

Article 1^{er} : La vitesse de circulation des véhicules rue Renée Cabuzel et route de Taisnil (de l'intersection de la rue Lucien Barbier à l'Orée du Bois) à SALEUX sera limitée à 30 kms/heure à partir du 03 juin 2024 au 17 juin 2024.

Article 2 : Le stationnement sera strictement interdit sur 50 mètres de part de d'autre du chantier.

Article 3 : L'entreprise effectuant les travaux veillera à assurer la sécurité du chantier par la mise en place de barrières ou de balises ou de cônes de Lubec et feux alternatifs.

Article 4 : L'entreprise effectuant les travaux signalera le chantier par la mise en place de panneaux de signalisation mobile à 150 mètres de part et d'autre.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garder de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur FACQUER Emmanuel, EIFFAGE ROUTE – emmanuel.facquer@eiffage.com
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 31 mai 2024

L'Adjoint au Maire,
Rudy BERTRAND



Affiché le 31 mai 2024